

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'HERIMONCOURT

Commune de SELONCOURT 25230

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

DCM2012-10-23-5	<p>Séance du 23 octobre 2012 à 18h30</p> <p>L'an deux mille douze le vingt-trois pour la session ordinaire du mois de OCTOBRE le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des mariages - après convocation légale, sous la Présidence de Madame THARIN Irène, MAIRE</p>
	<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2012, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 15 octobre 2012 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9, du Code Général des Collectivités Territoriales Le Maire</p>
	<p>Etaient présents</p> <p>Etaient excusés avant donné procuration</p>

**OBJET : AMENAGEMENT DE VOIES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2013 - DEMANDE DE SUBVENTION
A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'aménagement de voies communales destinés à améliorer le confort et la sécurité des usagers, prévus dans le cadre du programme de Voirie 2013, peuvent être subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Aussi, Madame le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'Etat, au titre de la DETR dans le cadre de la catégorie d'opérations « voirie communale et aménagement de villages ».

Le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- => Rues du Château d'Eau et du Presbytère :
- Montant estimatif des travaux : 193 222.00 € HT soit 231 093.51 € TTC
- Montant de la dotation escomptée (taux 25 % du montant HT des travaux) : 48 305.50 €
- Solde fonds libres : 182 788.01 € TTC

La commission Voirie, réunie le 9 octobre 2012, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, par / à
sollicite l'aide financière de l'Etat
se prononce sur le plan de financement exposé ci-dessus
s'engage à réaliser et à financer les travaux pour le montant prévu
demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de la dotation
autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Seloncourt, le 23 octobre 2012
Le Maire
Irène THARIN